

De quelques relations entre Rome et la France



Au cours du Moyen Âge, le commerce des reliques

Les reliques sont les « restes » (du latin reliqua) corporels du Christ ou des saints et des saintes. Il s'agit non seulement de leur dépouille, mais aussi de tout ce qu'ils ont possédé ou des objets avec lesquels ils ont été en contact de leur vivant ou après leur mort.

On distingue les reliques corporelles proprement dites (une partie du corps du saint) des reliques réelles non corporelles (un objet dont le saint se servait dans le quotidien ou un instrument de sa pénitence ou de son supplice) et des reliques représentatives (les objets mis en contact avec les ossements du saint ou avec son sépulcre, tels les vinages). Ainsi, à la fin du XII^e siècle, « l'eau de saint Thomas » (l'archevêque anglais Thomas Becket, assassiné en 1170), appelée aussi « eau de Canterbury », était obtenue par dilution de gouttes de sang du saint dans de l'eau et précieusement conservée dans des fioles ; elle était utilisée pour provoquer des miracles par application sur une partie du corps malade ou par absorption.

Dès le début du christianisme, les chrétiens occidentaux ont vénéré des reliques ou des images de la Vierge, du Christ ou d'un saint, parfois simple peinture à l'eau sur un petit panneau de bois que l'on possède chez soi, trace de la divinité, aide matérielle à la foi et objet rassurant. L'évêque du haut Moyen Âge, défenseur de sa cité (defensor civitatis), doit assurer la protection de ses habitants en veillant certes au bon état de l'enceinte urbaine, mais aussi en multipliant les sanctuaires contenant les reliques des saints, qui forment autour de la ville une couronne et un rempart spirituel souvent perçus comme plus efficaces que la muraille elle-même. À la fin du IX^e siècle, Bernward, évêque d'Hildesheim, réussit à repousser les Vikings en faisant ceindre sa cité de murs dotés de tours de guet et en érigeant une chapelle destinée à abriter une relique de la Sainte Croix, offerte par l'empereur du Saint Empire romain germanique, Otton III.

Lorsqu'un danger menace ou lorsque l'on cherche à attirer les grâces divines pour favoriser les récoltes, les communautés urbaines ou rurales ont recours aux reliques.

Les reliques ont de multiples fonctions sociales. Au Moyen Âge, tous ceux qui prêtent serment le font sur la Bible ou sur des reliques. Lorsqu'un danger menace (peste, sécheresse, inondation, famine, guerre, etc.) ou lorsque l'on cherche à attirer les grâces divines pour favoriser les récoltes, les communautés urbaines ou rurales ont recours aux reliques. Dans l'ensemble de l'Occident, lors des principales fêtes liturgiques, on sort les reliques des diverses églises de la ville dans des châsses (ou reliquaires) pour les promener en procession selon un itinéraire officiel et très ritualisé, et pour les exposer devant la cathédrale. Les fidèles peuvent passer et repasser sous le reliquaire en priant et en invoquant le saint ou, par un oculus percé dans la châsse, voir et parfois toucher les reliques.

La possession des reliques représente donc une immense source de prestige et, comme elle draine la générosité des croyants, elle permet aussi de s'enrichir financièrement. On comprend que les églises, les monastères et les monarques aient eu intérêt à en posséder de prestigieuses. Vers 926, Henri I^{er}, roi de

Germanie, reçoit de Rodolphe II, roi de Haute-Bourgogne, la Sainte Lance contenant l'un des clous de la Passion, relique qui deviendra un des insignes du Saint Empire romain germanique. À partir de 1239, le roi de France Louis IX (Saint Louis) acquiert la Sainte Couronne d'épines que portait Jésus lors de sa Passion, deux morceaux de la Vraie Croix, du sang du Christ, une pierre du Saint Sépulcre, le fer de la lance qui a percé le flanc de Jésus, l'éponge qui lui a été présentée pendant son agonie, un fragment du Saint Suaire et la tête de saint Jean-Baptiste. C'est pour protéger et faire vénérer toutes ces reliques christiques que le roi de France fit édifier au cœur de Paris la Sainte-Chapelle, achevée en 1248.

Les reliques jalonnent aussi les itinéraires de pèlerinage. Les pèlerins qui prennent le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle s'y rendent pour voir, toucher et sentir les reliques de l'apôtre. Mais, en cours de route, ils peuvent aussi faire une halte ou de petits détours, à Oviedo par exemple, pour se recueillir sur un Saint Clou de la Croix, un fragment du Saint Suaire ou l'une des six amphores de vin restant des noces de Cana.

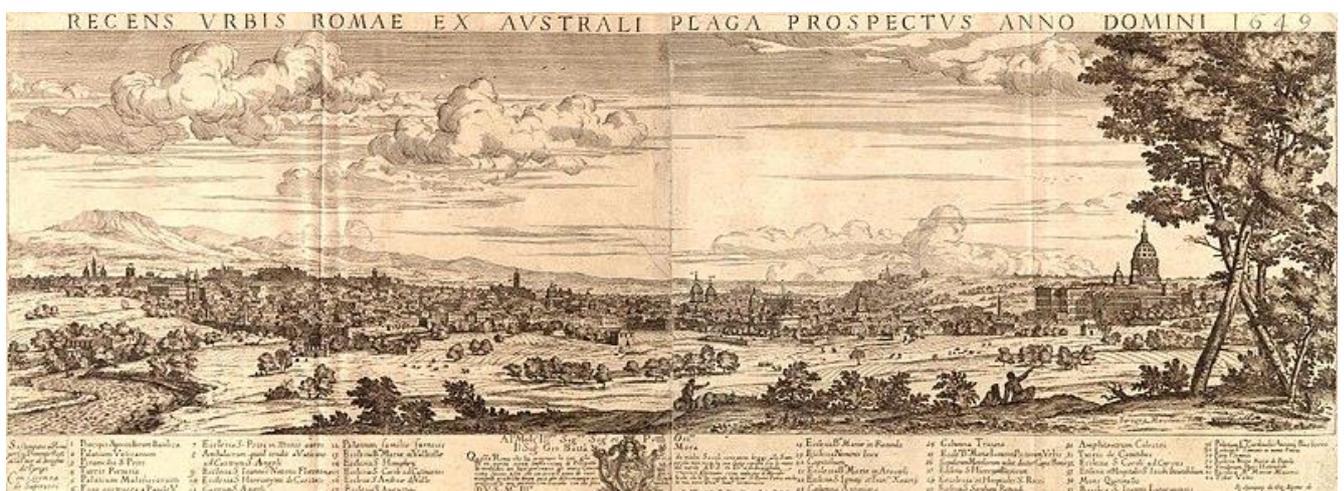
Le culte des reliques connaît son apogée au Xe-XIe siècle. Puis, progressivement, l'Église s'inquiète face aux trafics et aux vols de reliques, et face à leur possession par des personnes privées. Pour beaucoup de théologiens, les reliques sont en effet des res sacrae (« choses sacrées ») et ne peuvent donc pas appartenir à un particulier ou à un laïc. Le culte des reliques est également menacé par les « hérétiques », tels les cathares, qui remettent en cause tout ce qui s'apparente à une matérialisation du sacré. En 1215, le concile du Latran IV décide qu'il faut l'accord préalable du pape pour vénérer de nouvelles reliques et interdit leur ostension hors de leur reliquaire, sans doute pour éviter que cette sortie de chasse ne soit l'occasion de fabriquer des faux. En 1317, le pape Jean XXII demande que toutes les châsses soient déposées dans des lieux sacrés. Enfin, avec l'apparition de la Réforme au XVIe siècle, le culte des reliques sera sévèrement condamné et moqué par les protestants, comme en témoigne Calvin dans son Traité des reliques, rédigé en 1543.

Source « Les reliques, ce commerce sacré du Moyen Âge »

Par Didier Lett, professeur d'histoire médiévale, université Paris 7 Paris-Diderot

Voir aussi : Pierre-Vincent Claverie, « Les acteurs du commerce des reliques à la fin des croisades »

PS : Lors de la fondation d'un monastère, il fallait obtenir des reliques ; de leur importance, qualité et nombre, allait dépendre la notoriété de l'établissement ; un petit comité de moines fondateurs allait à Rome obtenir du pape l'autorisation monacale et puis un certain nombre de reliques que très souvent l'on prélevait des Catacombes ...



En 1084, le sac de Rome par les Normands de Robert Guiscard

Le sac de Rome de 1084 est le saccage de la ville de Rome par les Normands de Robert Guiscard, duc d'Apulie, venu du sud à l'appel du pape. C'est l'un des épisodes les plus sanglants de la querelle des investitures, qui oppose la papauté et le Saint Empire romain germanique aux ^{xie} et ^{xiie} siècles et atteint son apogée sous les règnes du pape Grégoire VII et de l'empereur Henri IV du Saint-Empire.

Au XVI^{ème} siècle, les guerres françaises en Italie

Les guerres d'Italie sont une suite de onze conflits menés par les souverains français en Italie à partir de la fin du ^{xve} siècle et au cours du ^{xvie} siècle pour faire valoir ce qu'ils estimaient être leurs droits héréditaires sur le royaume de Naples, puis sur le duché de Milan. Par un jeu complexe d'alliances et de contre-alliances reposant en partie sur des liens de parenté et au prix d'efforts financiers considérables et de nombreuses campagnes militaires, les grandes puissances européennes s'affrontèrent sur le champ de bataille italien marqué par des batailles de rencontre et des batailles rangées célèbres, mais aussi sur d'autres territoires.

Ces conflits voient s'opérer une mutation importante dans l'art de faire la guerre, que l'historiographie a longtemps qualifié de révolution militaire (en) de l'époque moderne. Sur le plan culturel, ces guerres contribuent à la diffusion du modèle italien de la Renaissance dans l'ensemble de l'Europe.

(Wikipédia)

Ces guerres vont concerner les rois de France depuis Charles VIII jusqu'à Henri II

Première guerre d'Italie (1494-1497)

Deuxième guerre d'Italie (1499-1500) : prise de Milan

Troisième guerre d'Italie (1501-1504) : échec de la conquête de Naples

Quatrième guerre d'Italie (1508-1513)

Cinquième guerre d'Italie (1515-1516)

Sixième guerre d'Italie (1521-1525)

Septième guerre d'Italie (1526-1529)

Huitième guerre d'Italie (1535-1538)

Neuvième guerre d'Italie (1542-1546)

Dixième guerre d'Italie (1552-1556)

Onzième guerre d'Italie (1557-1559)

1494 : Les Français du roi Charles VIII quittent la ville de Florence le 28 novembre et entrent dans Rome le 31 décembre. Les Français, une fois dans la Ville éternelle, pillent, massacrent et le pape Alexandre VI est contraint d'accepter le serment d'obédience au roi⁸. Charles VIII se fait remettre par le pape Alexandre le propre frère du sultan Bajazet, Djem. Celui-ci avait combattu sans succès Bajazet pour recueillir l'héritage de leur père, le sultan Mehmed II. Afin d'échapper à la vindicte de son frère, Djem avait d'abord trouvé refuge chez les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes, et ceux-ci l'avaient ensuite confié au pape. Charles VIII comptait sur Djem pour rallier des musulmans à sa cause et combattre Bajazet. L'aventure n'a pas de suite, car Djem meurt quelques semaines plus tard.

1559 : Le 2 avril, le roi Henri II pour la France signait le traité avec l'Angleterre et le 3 avril celui avec l'Espagne et le duché de Savoie : c'est la paix du Cateau-Cambrésis marquant la fin des guerres d'Italie ; les guerres de Religion commenceront trois années après ...



Le commerce des malouins en Italie ou l'exportation de l'alun à partir du port pontifical de Civitavecchio.

A partir de 1570, le commerce malouin prend le relais des normands pour pénétrer en Méditerranée. Les navires partent vers la fin octobre de Terre-Neuve, chargé à plein de morues ; ils entrent en Méditerranée occidentales en décembre-janvier ; ils en repartent à destination des ports de la Manche et de la Hollande avec les produits habituels de la Méditerranée : huiles, savons, primeurs, parfois même du marbre (des statues).

Un premier navire malouin est signalé à Livourne en 1598, mais les points majeurs de relâche sont : Civitavecchia, le port pontifical, où les terre-neuviens se chargent de l'alun de Tolfa (alunite) en cargaison de retour, puis Marseille à partir de 1628-1630.

De 1571 à 1707, Civitavecchia reçoit 150 à 200 navires malouins (recherches Delumeau) qui globalement emportèrent 20 000 tonnes du minerai d'alun ; ce trafic correspond à 28% du commerce de ce minéral pour la cité. Ce minerai, découvert à Tolfa à la fin du XV^{ème} siècle, était utilisé dans la teinture des tissus précieux ; son commerce était en lien avec la production des tissus bretons et normands ; le port de Rouen en était le principal importateur.

Les anglais employant un commerce similaire en Méditerranée, disparaissent de Marseille à partir de 1648 ; alors que 15 à 20 navires morutiers malouins y procèdent chaque année à la décharge.

L'alun fit au XVII^{ème} siècle la fortune de Saint-Malo.

Voir : J. Delumeau, *L'alun de Rome. XV-XIX^e siècle* - 1962 - compte-rendu de Heers Jacques dans la *Revue du Nord* Année 1964 180 pp. 105-107

« Commerce, finances et pouvoir : la redistribution des aluns méditerranéens dans l'Europe du Nord-Ouest et en France au XVI^e siècle » par Jacques Bottin

« La production d'alun en Occident: l'essor d'une industrie nouvelle à la fin du XV^e siècle » par Didier Boisseuil.



Depuis 1666, l'Académie de France à Rome :

Cette académie est une institution artistique française située dans la villa Médicis sur la colline du Pincio à Rome et destinée à l'accueil en résidence pour une période donnée, en son sein ou hors les murs, de jeunes artistes afin de développer leurs projets créatifs.

L'Académie est souvent nommée « Villa Médicis » par métonymie, en référence au palais l'hébergeant depuis 1803.

Fondée en 1666 par Colbert, l'Académie de France à Rome est d'abord située dans une maison sur les pentes du Janicule près du monastère de Sant'Onofrio. Elle déménage en 1673 au palais Vidoni Caffarelli puis en 1684 dans le palais Capranica, aujourd'hui théâtre Valle. En 1725, elle s'établit au palais Mancini², sur le Corso, jusqu'au Directoire.

En 1803, Napoléon Bonaparte transfère l'Académie de France à Rome à la villa Médicis. L'intention du futur empereur des Français est de perpétuer une institution menacée un temps par la Révolution et, ainsi, de permettre aux jeunes artistes de pouvoir continuer d'approcher et de copier les chefs-d'œuvre de l'Antiquité ou de la Renaissance puis de s'en inspirer pour leurs « envois de Rome ». Ces travaux annuels, envoyés et jugés à Paris, constituent des exercices obligés pour tous les pensionnés.

Au début, la villa et ses jardins sont dans un triste état et doivent être rénovés pour accueillir l'ensemble des lauréats du prix de Rome. Ces derniers y font alors un séjour de trois à cinq ans selon les disciplines.

Après une première interruption du concours pendant la Première Guerre mondiale, les activités reprennent alors que se succèdent à la direction de l'institution Denys Puech, lauréat du prix de Rome en 1884 et auteur d'un buste du Duce, le sculpteur Paul Landowski, puis le musicien Jacques Ibert. En 1941, Mussolini confisque le lieu à la France. L'Académie se replie à la villa Paradiso à Nice à partir de novembre 1941, puis à Fontainebleau de fin mai 1944 jusqu'en 1946³.

Concours et prix de Rome sont supprimés en 1968 par André Malraux, le dernier grand prix d'architecture ayant pris fin dès 1967, les événements de 1968 empêchant son bon déroulement⁴.

L'Académie des beaux-arts à Paris et l'Institut de France perdent alors la tutelle de la villa Médicis au profit du ministère de la Culture et de l'État⁵. Dès lors, les pensionnaires n'appartiennent plus seulement aux disciplines traditionnelles (peinture, sculpture, architecture, gravure, gravure sur médailles ou sur pierres fines, composition musicale) mais aussi à des champs artistiques jusque-là négligés ou nouveaux (histoire de l'art, archéologie, littérature, scénographie, photographie, cinéma, vidéo, voire cuisine). Les artistes sont recrutés, non plus sur concours, mais sur dossier et pour des séjours variant de six à dix-huit mois voire, plus rarement, deux ans.

XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles, le Grand Tour jusqu'à Rome

Le Grand Tour, écrit de la même façon en anglais, est à l'origine un long voyage en Europe effectué par les jeunes hommes, et plus rarement les jeunes femmes, des plus hautes classes de la société européenne, britannique, allemande, mais aussi française, néerlandaise, polonaise, scandinave, plus tardivement russe à partir des années 1760, et américaine depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle. La pratique, qui émerge vers le milieu du XVII^e siècle, s'affirme tout au long du XVIII^e siècle, pour culminer au XVIII^e siècle. Ce voyage d'éducation aristocratique est destiné à parfaire leur éducation et élever leurs centres d'intérêt, juste après, ou pendant leurs études, alors essentiellement fondées sur les humanités grecques et latines. Les destinations principales sont avant tout l'Italie, et surtout Rome, mais aussi la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse que le jeune homme parcourt en partant et en revenant dans son pays¹. Plus tard, à partir du milieu du XVIII^e siècle, certains se hasardent jusqu'en Grèce et au Proche-Orient, parfois en Perse. Ces voyages durent en général plusieurs années, jusqu'à cinq ou six pour les familles les plus fortunées ou pour les jeunes gens les plus ambitieux ; ils sont le plus souvent effectués en compagnie d'un tuteur. Ils deviennent une pratique normale, voire nécessaire à toute bonne éducation pour des jeunes gens destinés à de hautes carrières ou simplement issus de l'aristocratie cultivée. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, le Grand Tour est l'apanage des amateurs d'art, des collectionneurs et des écrivains, dont Goethe et Alexandre Dumas. Le Grand Tour a entre autres pour effet de mettre en contact la haute société de l'Europe du Nord avec l'art antique et aide à la diffusion du palladianisme et du néoclassicisme. (source : Wikipédia)

L'étape principale ou finale du Grand Tour était la ville de Rome ...

Référence : Le Grand Tour revisité - Le Voyage des Français en Italie, XVIII^e-XIX^e siècle - Par Gilles Bertrand - Ecole française de Rome -

Le 2 février 1808 : l'armée Napoléonienne occupe Rome

Du 10 juin 1809 au 19 janvier 1814, Rome fut, officiellement, une ville française, le chef-lieu d'un des 130 départements qui composaient l'énorme empire de Napoléon. Un sénatus-consulte la proclama seconde ville de l'Empire et lui promit comme roi l'héritier avenir de la couronne impériale.

Son souverain déchu, le pape Pie VII, retenu captif à Savone, puis à Fontainebleau, s'obstinait dans une protestation ...

Voir : « La domination française à Rome de 1809 à 1814 » par Louis Madelin dans la Revue des Deux Mondes 1905 pages 614 à 650.



1858-1870 : la politique italienne de Napoléon III

La politique italienne de l'Empereur – en faveur de l'unification et au détriment de l'Autriche – permet à la France d'annexer, après un plébiscite, le comté de Nice et la Savoie (1860), l'Empereur ayant pris le commandement de l'armée lors des batailles de Magenta et Solférino pendant la campagne d'Italie. Au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Napoléon III veut s'engager contre l'Autriche et mettre un terme à sa domination sur l'Italie, alors morcelée en divers duchés, principautés et royaumes, pour construire une Italie unie. Mais les militaires français refusent régulièrement une guerre ouverte, trop risquée. Par ailleurs, l'unification italienne pourrait menacer le pouvoir temporel du pape, tandis que les banquiers craignent les coûts et répercussions économiques possibles d'une telle aventure.

C'est l'attentat manqué d'Orsini qui convainc pourtant l'Empereur de s'impliquer. Il contacte secrètement Camillo Cavour, président du Conseil des ministres du royaume de Piémont-Sardaigne à qui il propose son aide pour la création d'un royaume de Haute-Italie, lors des accords de Plombières (juillet 1858), en échange du duché de Savoie et du comté de Nice ainsi que du maintien du pouvoir temporel du pape à Rome. Il n'est pas question pour l'Empereur de faire l'unité de la péninsule mais plutôt d'aider les populations d'Italie du Nord (Piémont, Sardaigne, Lombardie, Vénétie, Parme et Modène) à s'affranchir de la puissance autrichienne tandis que le reste de la péninsule se partagerait entre un royaume d'Italie centrale (Toscane, Marches, Ombrie, Rome et Latium) et le royaume de Naples. Un traité d'alliance avec le Piémont-Sardaigne est signé en bonne et due forme le 28 janvier 1859.

Avant toute intervention sur le sol italien, Napoléon III s'assure par prudence de la neutralité de la Russie et de la passivité britannique. Le 26 avril 1859, à la suite d'un ultimatum adressé au royaume de Piémont-Sardaigne quant au désarmement de ses troupes, l'Autriche lui déclare la guerre. La France, engagée par son alliance défensive avec le Piémont-Sardaigne, honore le traité et entre en campagne

contre l'Autriche. Après les batailles de Montebello, de Palestro, de Magenta et de Solferino en mai et juin 1859, Napoléon III décide de suspendre les combats en raison des pertes françaises importantes. Il craint aussi que le conflit ne s'enlise alors que se mobilise la Prusse le 6 juin 1859. Après une rencontre au sommet entre les empereurs François-Joseph Ier d'Autriche et Napoléon III à Villafranca di Verona, l'Autriche accepte de céder la Lombardie mais obtient de garder la Vénétie. Le traité de paix est signé à Zurich le 11 novembre 1859 mais Cavour, insatisfait de l'armistice, active les foyers révolutionnaires italiens par l'entremise de Giuseppe Garibaldi. De juillet 1859 à avril 1860, des duchés italiens se rallient dans un mouvement unitaire, soutenu par l'opinion publique et le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel. L'expédition des Mille menée par Garibaldi, qui débute en mai 1860, permet l'annexion du royaume des Deux-Siciles. Le 17 mars 1861, le royaume d'Italie est proclamé et Victor-Emmanuel devient roi d'Italie.

Pour Napoléon III, le bilan de cette politique italienne est mitigé. Ses succès militaires et la faiblesse de sa diplomatie ont renforcé à son égard l'hostilité de l'Autriche et de la Prusse alors que l'Italie, qui lui doit beaucoup, reste un État faible. En refusant de poursuivre la campagne victorieuse (mais coûteuse en hommes) de 1859, l'Empereur laisse Venise aux mains des Autrichiens et déçoit ses alliés sardes.

Il obtient néanmoins l'annexion du comté de Nice à la France ainsi que celui de la Savoie. Le traité de Turin, en mars 1860, entérine ce changement de souveraineté tout comme l'annexion au Piémont-Sardaigne des duchés de Toscane, de Parme et de Modène. La limite géographique des territoires cédés n'est cependant pas clairement fixées et l'exécution du traité est subordonnée à son approbation par les populations concernées. Ainsi, la population niçoise semble tout d'abord assez réticente à ce changement de souveraineté. Lors des élections législatives de mars 1860, les deux députés élus par les Niçois au parlement de Turin sont Giuseppe Garibaldi et Charles Laurenti Robaudi, tous deux farouchement opposés à l'annexion. Cependant, à l'appel du roi Victor-Emmanuel, la population finit par accepter son changement de souveraineté lors du plébiscite des 15 et 16 avril 1860 où le « oui » remporte officiellement 83 % des inscrits dans l'ensemble du comté de Nice et 86 % dans la ville même de Nice. En Savoie, les mêmes réticences s'expriment. Certains veulent être indépendants et d'autres réclament leur réunion à la Suisse. Le résultat du plébiscite organisé dans les mêmes conditions qu'à Nice donne une victoire très large aux partisans de la réunion à la France. Le 14 juin 1860, la réunion de la Savoie à la France devient effective sous la forme de deux départements : la Savoie et la Haute-Savoie. L'année suivante, ce sont Menton et Roquebrune, deux villes libres placées sous la protection de la maison de Savoie et également consultées lors du plébiscite d'avril 1860, qui rejoignent le département français des Alpes-Maritimes après dédommagement du prince Charles III de Monaco.

La politique italienne de Napoléon III lui a cependant aussi aliéné les catholiques français ultramontains, car l'unité de l'Italie du Nord a mis les États pontificaux en péril. Cherchant à apaiser le mécontentement des milieux catholiques français, l'Empereur initie en 1860 une intervention en Syrie après le massacre de populations chrétiennes³⁴⁴ et, jusqu'en 1870, empêche le nouveau royaume d'Italie de finaliser l'unité, en laissant des troupes à Rome pour protéger les derniers vestiges du pouvoir temporel du pape.

Aussitôt en France le renversement de Napoléon III, la prise de Rome (également connu sous le nom de la brèche de Porta Pia) eut lieu le 20 septembre 1870, provoquant l'annexion de la ville au royaume d'Italie, et le décret italien constatant la fin de l'existence des États pontificaux et du pouvoir temporel des papes, ce qui déclenche la controverse dite de la « question romaine » (qui empoisonne la vie politique italienne jusqu'à la signature des accords du Latran en 1929). L'année suivante, la capitale de l'Italie est transférée de Florence à la « Ville éternelle » par la loi no 33 du 3 février 1871.

(source : Wikipédia)

L'École française de Rome (depuis 1873)

L'École est fondée entre 1873 et 1875. Elle a d'abord été pensée par des hommes engagés dans le renouveau de l'université française après la guerre de 1870 avec pour ambition d'affirmer la présence de la science française dans le nouvel équilibre européen et de créer un outil efficace pour la recherche.

Entre 1873 et 1875, elle naît en tant qu'école d'archéologie dans la dépendance de son aînée, l'École française d'Athènes, fondée elle-même en 1846. Elle est conçue comme une étape pour les jeunes chercheurs (que l'on appelle membres) qui sont appelés à séjourner ensuite à Athènes. Pendant un an, ils suivent des cours d'archéologie à Rome pour être parfaitement formés lorsqu'ils arriveront sur les chantiers grecs. Mais en 1875, elle prend son autonomie et son nom d'École française de Rome, s'installant au Palais Farnèse en même temps que l'ambassade permanente de la France en Italie.

Son premier directeur, Auguste Geffroy, est à l'origine un spécialiste de l'Europe contemporaine. Dès cette époque, le poids de la discipline historique s'affirme nettement dans les missions de l'EFR, à égalité avec l'archéologie.

La richesse en archives offerte par la jeune Italie et par le Saint-Siège, qui conserve une documentation inépuisable sur toutes les parties du monde que le catholicisme a marqué de son influence, explique la place prise d'emblée par l'histoire et l'importance des travaux sur l'histoire de l'Église des premiers membres de l'EFR.

L'archéologie n'est cependant pas en reste. Les membres interviennent d'abord surtout dans les pays du Maghreb car l'Italie ne donne pas alors de concessions de fouilles aux États étrangers, prenant seule en charge la recherche et la valorisation de son passé, tant la dimension patrimoniale a joué un rôle majeur dans la construction de la jeune nation italienne. Les premières fouilles des membres de l'EFR en Italie prennent place sur des terrains de propriété privée, telles les fouilles de Stéphane Gsell à Vulci, sur la propriété du prince Torlonia. C'est seulement après la seconde guerre mondiale que s'ouvrent les grands chantiers ayant marqué des générations d'archéologues français en Italie : Mégara Hyblaea (Sicile) ; Bolsena (Latium) ; et plus près de nous Musarna (Latium), Pincio et Vigna Barberini (Rome), etc.

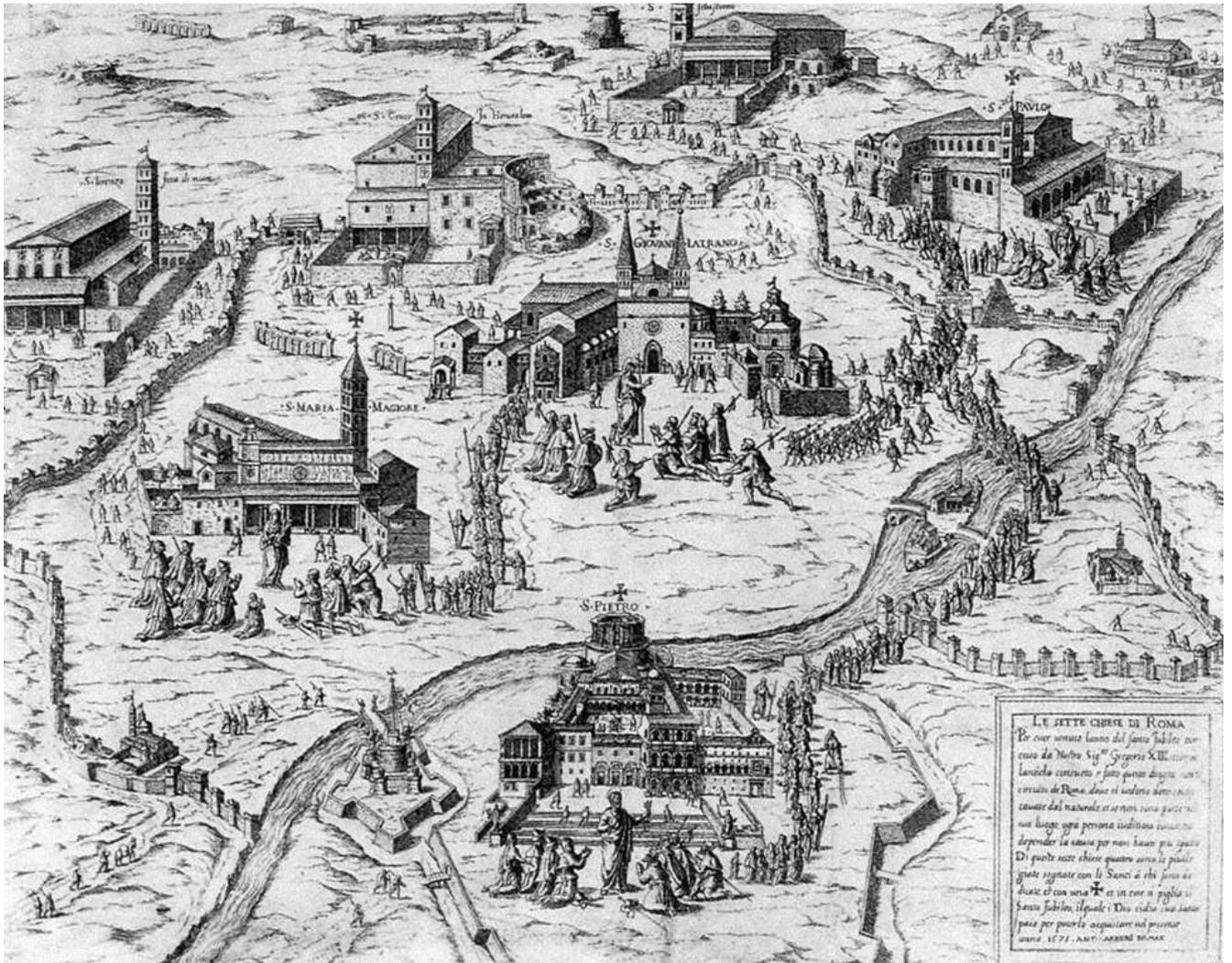
Jusque dans les années 1950, l'École, en dépit du rôle certain qu'elle joue dans les milieux intellectuels français et italiens, reste une petite structure assez fermée, accueillant chaque année quelques membres triés sur le volet (ils sont huit au début des années soixante), dont les intérêts vont de l'antiquité à l'époque moderne.

La fin des années 1960 et les années 1970 marquent une grande période d'ouverture pour l'EFR. Sous la direction de Pierre Boyancé, le nombre des membres augmente sensiblement, et l'acquisition d'un immeuble au 62 piazza Navona, permet, après la fin de son aménagement sous la direction de Georges Vallet, l'accueil de chercheurs de passage et de manifestations scientifiques en plus grand nombre, ainsi que l'instauration, en 1974, de bourses de recherche mensuelles. Ces bourses ouvrent l'École à un nombre beaucoup plus grand de chercheurs. Les statuts de 1974 dotent aussi l'établissement de trois sections (antiquité, moyen âge, époques moderne et contemporaine) dirigées par trois directeurs des études. Est ainsi actée l'ouverture de l'EFR au monde contemporain.

À partir des années 1990, l'École, qui compte 18 membres depuis 1999, élargit ses champs d'intérêt aux sciences sociales. En 1999 aussi, le Centre Jean Bérard de Naples, centre de recherches sur l'Italie du Sud à forte dominante archéologique, passe d'une gestion assurée par le ministère des affaires étrangères à la tutelle conjointe du CNRS et de l'École française de Rome, renforçant ainsi des liens déjà très étroits entre les deux établissements.

En 2011, un nouveau décret commun aux cinq Écoles françaises à l'étranger octroie l'autonomie à ces établissements et fixe le cadre général de leur fonctionnement qui s'effectue désormais en réseau entre eux.

(voir le site internet de l'école)



Antonio Lafréry - Les sept églises de Rome - 1575

Cette gravure reprend les sept églises du pèlerinage initié par saint Philippe Néri au XVI^e siècle. Les temps forts de la visite sont mis en évidence : toutes les façades sont tournées vers le spectateur, au détriment de l'exactitude topographique. En particulier, le Vatican se détache, de l'autre côté du fleuve, évoquant la cité de Dieu.

L'accueil des pèlerins français à Rome :

La première église construite à Rome pour accueillir les pèlerins français date de Charlemagne et était un petit édifice situé près du Cimetière Campo Santo dei Teutonici e dei Fiamminghi. Les bulles pontificales du pape Sixte IV de 1478 qui créent l'archiconfrérie des Français à Rome rendent obligatoire de construire des centres d'accueil pour ces pèlerins.

Saint-Louis-des-Français, église nationale des Français à Rome, est consacrée en 1589.

Avant leur rattachement à la France, trois entités sont dotées par le Pape d'églises nationales à Rome :

* Le duché de Bretagne : Saint-Yves-des-Bretons, église des viii^e et ix^e siècles attribuée à la Bretagne en 1455 et reconstruite en 1875,

* Le duché de Lorraine : Saint-Nicolas-des-Lorrains, église attribuée à la Lorraine en 1622 et reconstruite en 1632,

* Le comté de Bourgogne : Saints-Claude-et-André-des-Bourguignons de Franche-Comté, église attribuée à la Franche-Comté en 1662 et reconstruite en 1730.

Ces trois églises nationales perdent leur autonomie à la suite de l'union avec la France. Elles relèvent actuellement des **Pieux Établissements de la France à Rome et Lorette** ; il s'agit d'une fondation administrée par la France depuis son ambassade auprès du Saint-Siège. L'affectation de certains de ses

biens, comme La Trinité-des-Monts et l'église de Saint-Claude-des-Bourguignons, fait l'objet d'accords internationaux bilatéraux entre la France et le Saint-Siège.

La fondation comprend cinq églises romaines :

* La Trinité-des-Monts (dominant la place d'Espagne) ;

* Saint-Claude-des-Bourguignons de Franche-Comté (entre la Chambre des Députés et la place d'Espagne) ;

* Saint-Louis-des-Français (entre le Panthéon et la place Navone) ;

* Saint-Nicolas-des-Lorrains (juste à côté de la place Navone et de Saint-Louis-des-Français) ;

* Saint-Yves-des-Bretons (près de la place Navone et de Saint-Louis-des-Français).

Ainsi que douze immeubles de rapport dans Rome, et un autre abritant la Chapellenie nationale de France à Lorette.

(source wikipédia)

Proposition de lecture : La France Et L'Italie - Histoire De Deux Nations Sœurs - De 1660 À Nos Jours - par Gilles Bertrand - édition Armand Colin -

Y. D. F.

(Note établie en janvier 2024 à la suite d'un voyage à Rome à Noël 2023)

